



SEANCE DU 21 MARS 2026 à 10H

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle Paul Marquion, sise Place Alexandre Blanc, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 19 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

19 Présents	Christophe Reynier-Duval Viviane Becart Coralie Bonnet-Lavorini Julien Dufay Sylvie Gourdon Mariel Martin Jean-Antoine Espinosa Romain Espinosa	Michel Légerot Jean-Claude Moratal Mélanie Tricot Jessica Tapiador-Pagano Marielle Tiberghien Christine Rieu Florian Ricou	Paulo Neves Maryline Salvador Anne Soulier Sébastien Roche
X absents			
X procurations			
Secrétaire de séance :	Romain Espinosa		
Délibération :	21.03.03		
Objet :	Election des adjoints au Maire		
Rapporteur :	Christophe Reynier-Duval		
N° Acte :	5.2.3		

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-15 et L2122-1 à L2122-17 ;

L'objet de la présente délibération est de procéder à l'élection des 5 adjoints au Maire.

Après un appel de candidatures, se présentent aux fonctions d'adjoints au Maire :

Liste A :

- Monsieur Jean-Antoine ESPINOSA
- Madame Coralie BONNET-LAVORINI
- Monsieur Mariel MARTIN
- Madame Viviane BECART
- Monsieur Romain ESPINOSA

Les adjoints au Maire sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

L'ordre de présentation de liste aux fonctions d'adjoints n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale et peut être différent de celui-ci.

Les listes de candidats aux fonctions d'adjoints doivent respecter la parité : la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Il est donc procédé à l'élections des adjoints au Maire de la commune de Caderousse au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Un premier tour de scrutin a lieu.



SEANCE DU 21 MARS 2026 à 10H

Les résultats obtenus sont les suivants :

- Nombre de suffrages : 19
- Blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Liste A : 19 voix.

Les membres de la liste A sont proclamés adjoints au Maire.

**Dossier adopté à l'unanimité
Votants pour 19, votants contre 0, s'abstenant 0
Ainsi délibéré en sa séance le jour,
Le mois et l'an que dessus.**

**Pour extrait conforme
Caderousse le 21 mars 2026
Le Maire, Christophe REYNIER-DUVAL
Secrétaire de séance, Romain ESPINOSA**

